

MÉTHODE D'ÉCHANTILLONNAGE POUR LA DÉTECTION DE LA RÉSISTANCE DES MAUVAISES HERBES AUX HERBICIDES

Voici les critères à respecter pour la collecte des échantillons :

1. Les échantillons doivent être composés d'au moins 2000 graines matures. Les graines sont matures lorsque leur enveloppe externe est dure, qu'elles sont brunâtres à noirâtres et qu'elles tombent facilement du plant.
2. Récolter des graines sur plusieurs plants (un minimum de 40) qui ont survécu au traitement herbicide dans la zone infestée de façon à obtenir un échantillon représentatif de la zone. Ne pas récolter de graines sur des plants situés dans des zones non traitées.
3. Une quantité similaire de graines doit être récoltée pour chacun des plants échantillonnés.
4. Ramasser l'équivalent d'un volume de 500 ml de graines. Ajuster le volume de l'échantillon selon la proportion de résidus. Placer les graines dans un sac ou une enveloppe de papier. Bien identifier les échantillons en y inscrivant le nom du producteur et de l'exploitation agricole, le nom du conseiller expéditeur, le numéro du champ, la date de l'échantillonnage et le nom de la mauvaise herbe.
5. Enlever grossièrement les débris végétaux, les insectes ou tout autres corps qui pourraient nuire à la bonne conservation de l'échantillon.
6. Avant l'envoi des échantillons au CÉROM, les conserver dans un endroit sec, à la température ambiante. Au besoin, étaler les graines sur un grand plateau afin de les faire sécher et d'éviter la formation d'humidité.
7. Conserver un registre ou un plan de la zone infestée.
8. Utiliser un service de livraison rapide. Ne pas faire l'envoi le vendredi afin d'éviter que l'échantillon ne demeure dans la poste pendant quelque jours et dépérisse.

Les échantillons doivent être envoyés au Centre de recherche sur les grains (CÉROM) à l'adresse suivante :

CÉROM
À l'attention de Mme Gabrielle Chevrier
740, chemin Trudeau
St-Mathieu-de-Beloeil (Québec) J3G 0E2

Les échantillons doivent être accompagnés du formulaire de demande dûment complété.

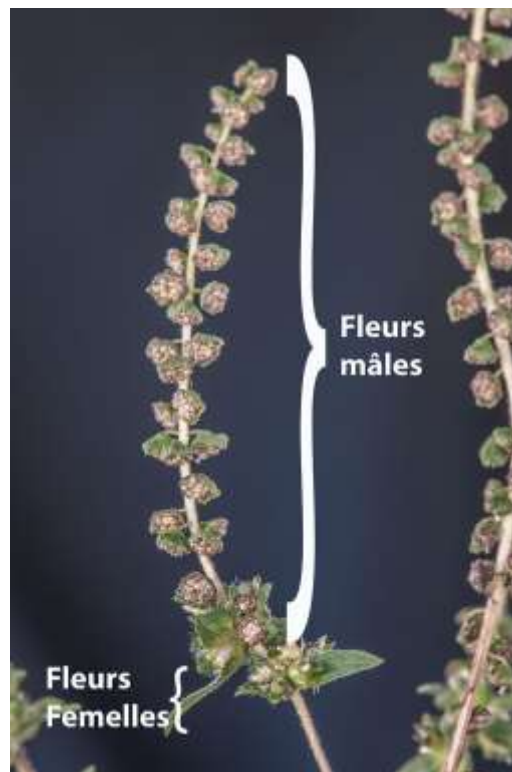
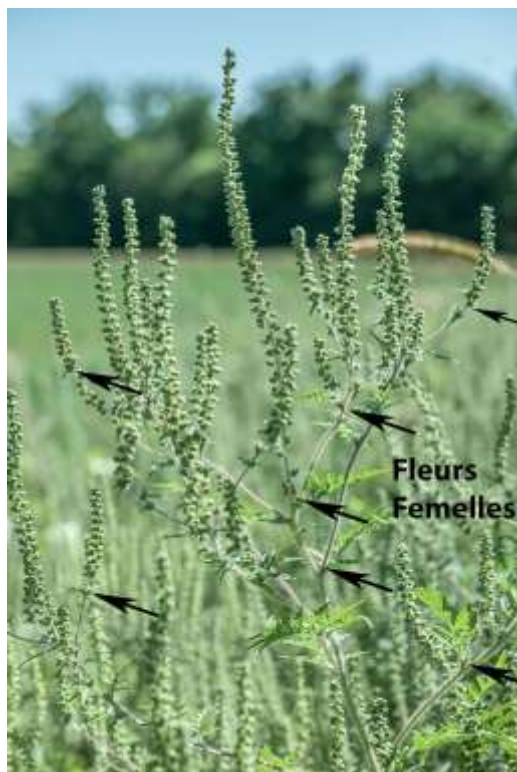
Pour la saison 2017, ce service est offert gratuitement grâce à une aide financière du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, en vertu de l'entente Canada-Québec *Cultivons l'avenir 2*.

SPÉCIFICATIONS POUR LA PETITE HERBE À POUX

La petite herbe à poux est une plante **monoïque**, c'est-à-dire qui a **des fleurs femelles et des fleurs mâles distinctes sur le même individu**. Les fleurs mâles (qui produisent le pollen) sont regroupées en capitules et sont disposées en grappes au bout de la tige et des rameaux. Les fleurs femelles (où se forment les graines), moins nombreuses et plus discrètes, sont situées à l'aisselle des feuilles. Les graines ont atteint leur maturité lorsqu'elles sont noires et dures.

Conseils pour l'échantillonnage de la petite herbe à poux

- Munissez-vous d'un sécateur et d'un bac en plastique à haut rebord.
- Couper le ou les plants au niveau de leur base et regrouper les en un bouquet.
- Frapper fermement les plants sur le rebord du bac (les graines qui tombent sont mures).
- N'oubliez pas qu'un volume de 500 ml de graines est requis. Ajuster le volume de l'échantillon selon la proportion de résidus.
- Enlever grossièrement les débris végétaux, les insectes ou tout autres corps qui pourraient nuire à la bonne conservation de l'échantillon.



Crédit photo : Sam Chauvette, MAPAQ